

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BNA ASSURANCES

SIEGE SOCIAL: LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053 TUNIS - TUNISIE

Les actionnaires de la société BNA Assurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 23 mai 2025, à dix heures trente (10h30) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, 1053 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 2.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 3.** Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- 4.** Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 5.** Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 6.** Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 7.** Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
- 8.** Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;
- 9.** Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes de la Société ; et
- 10.** Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

Projet de Résolutions AGO

BNA ASSURANCES

SIEGE SOCIAL: LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053 TUNIS - TUNISIE

La BNA Assurances publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 mai 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture et l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024, faisant ressortir un total bilan de 657 158 047 DT et un résultat net bénéficiaire de 16 315 042 DT, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

- Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : 16 315 042 DT ;
- Résultats reportés antérieurs : - 168 890 448 DT ;
- Résultats reportés : - 152 575 406 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des conventions réglementées conclues antérieurement à l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et qui continuent de produire leurs effets au cours dudit exercice. Dans la mesure où ces conventions ont été préalablement approuvées et que leurs conditions demeurent inchangées, il n'est pas nécessaire de les soumettre à une nouvelle approbation.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, à savoir les comptes à terme souscrits par la Société auprès de la banque BNA dont les détails sont consignés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités issus du Conseil d'Administration, une somme globale et brute de 7 000 Dinars par membre et par organe, à titre de jetons de présence pour l'exercice social 2025.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la BNA Banque représentée par Monsieur Sofien Rekik et Monsieur Ahmed Ben Moulehem, pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social 2027.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GEM représenté par Monsieur Abderrazak Gabsi en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social 2027.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.